



CGG

Société anonyme au capital de 283 304 307 €
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75 015 Paris
969 202 241 RCS Paris

Communiqué relatif aux attributions d'options de souscription d'actions soumises à conditions de performance et d'unités de performance soumises à conditions de performance au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de la société CGG et aux jetons de présence alloués au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2016

Paris, le 28 juin 2016.

Le Conseil d'administration de la société CGG s'est réuni le 23 juin 2016 pour se prononcer notamment sur les attributions d'options de souscription d'actions soumises à conditions de performance et d'unités de performance soumises à conditions de performance au Directeur Général et aux trois Directeurs Généraux Délégués (les "Mandataires Sociaux").

Les attributions ont été décidées comme suit par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de Nomination-Rémunération et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 mai 2015 :

Attribution d'options de souscription d'actions soumises à conditions de performance

Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 882 400 options conditionnées de souscription d'actions à Monsieur Jean-Georges Malcor, Directeur Général,
- 444 000 options conditionnées de souscription d'actions à Monsieur Stéphane-Paul Frydman, Directeur Général délégué,
- 444 000 options conditionnées de souscription d'actions à Monsieur Pascal Rouiller, Directeur Général Délégué, et
- 444 000 options conditionnées de souscription d'actions à Madame Sophie Zurquiyah, Directeur Général Délégué.

Les droits aux dites options seront acquis en trois tranches sur les quatre premières années du plan. Cette acquisition est soumise à la réalisation des conditions de performance suivantes :

1. La moyenne, du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options, doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant.
2. La moyenne, du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options, doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant.

3. Le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8%, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.
4. Les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90% de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration.

Il est précisé que le prix d'exercice desdites options est de 0,68 €, correspondant à la moyenne des vingt cours d'ouverture de l'action CGG précédant le Conseil d'administration du 23 juin 2016.

Les options ont une durée de huit ans.

En outre, le Conseil d'administration a décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que les Mandataires Sociaux sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat devrait représenter 20% du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée par ces derniers au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration du 23 juin 2016.

Enfin, sauf cas limitativement énumérés dans le règlement de plan (incapacité, licenciement sauf faute grave ou faute lourde...), l'ensemble des droits acquis sont perdus en cas de départ du Groupe, s'ils n'ont pas été exercés avant l'expiration de la période de préavis.

Attribution d'unités de performance à conditions de performance

Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer de manière conditionnée:

- 108 960 unités de performance à Monsieur Jean-Georges Malcor, Directeur Général,
- 49 600 unités de performance à Monsieur Stéphane-Paul Frydman, Directeur Général Délégué,
- 49 600 unités de performance à Monsieur Pascal Rouiller, Directeur Général Délégué, et
- 49 600 unités de performance à Madame Sophie Zurquiyah, Directeur Général Délégué.

L'attribution définitive de ces unités de performance n'interviendra qu'à l'issue d'un délai d'acquisition expirant à la plus tardive des deux dates suivantes : soit le 23 juin 2019, soit à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2018 (la "période d'acquisition") et sous réserve que le Conseil d'Administration ait constaté la réalisation des conditions de présence et de performance.

Les conditions de performance sont fondées sur la réalisation d'objectifs de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan sur les exercices 2016, 2017 et 2018.

